



Aux mains du Formateur
Monsieur Xavier BETTEL
4, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg

Luxembourg, le 26 octobre 2018

Monsieur le Formateur,

Vous avez exprimé la volonté des trois partis actuellement en pourparlers en vue de former le prochain Gouvernement de rencontrer les partenaires sociaux. Contrairement à nos espérances initiales, cette rencontre s'est limitée jusqu'à présent, du côté patronal, à un échange avec l'UEL. Aussi avons-nous pris la liberté de vous adresser la présente note pour souligner quelques points à nos yeux particulièrement importants élaborés plus en détail dans les propositions concernant le secteur de l'Artisanat vous soumises par la Chambre des Métiers et la Fédération des Artisans.

Il va de soi que nous nous tenons à votre entière disposition si vous-même ou les partis en négociation sentaient le besoin de discuter plus en détail l'une ou l'autre de nos propositions, ce que nous espérons bien sûr.

Le secteur de l'Artisanat estime qu'il a un grand rôle à jouer dans tous les grands défis auxquels notre pays est exposé. Qu'il s'agisse de la création de logements et d'infrastructures, de la transition énergétique, de la digitalisation ou de la formation des jeunes, ce seront les entreprises artisanales qui réaliseront les projets sur le terrain et participeront les premiers aux efforts collectifs. Les entreprises du secteur artisanal sont en règle générale des PME de type familial fermement implantées dans le tissu local et régional ayant avant tout besoin de stabilité et de prévisibilité dans le cadre de leur activité : des charges sociales stables et compétitives, une organisation du travail flexible, des investissements ambitieux, une saine situation concurrentielle avec une inspection forte digne du nom et présente sur le terrain, une formation professionnelle volontariste, tout comme un aménagement du terrain et des charges administratives laissant de la place à l'activité entrepreneuriale.

Malgré tous ses atouts le secteur n'échappe malheureusement pas au constat suivant : *manque de main d'œuvre (qualifiée ou non), productivité stagnante, organisation du travail non adaptée.*

Nous sommes conscients que le Gouvernement ne peut pas, d'un coup de baguette magique, solutionner ces problèmes structurels. Il peut cependant, par la mise en place d'un cadre réglementaire adapté aux demandes des entreprises, contribuer à l'amélioration de la situation générale en soutenant notamment les initiatives des entreprises et des organisations de l'Artisanat.

La formation professionnelle initiale et l'orientation scolaire et professionnelle

Depuis des années, les entreprises du secteur de l'Artisanat souffrent d'une pénurie flagrante et alarmante de main-d'œuvre qualifiée, de pas assez de jeunes motivés et qualifiés trouvant le chemin dans les formations technico-manuelles et d'un système de formation professionnelle ne répondant guère ni aux besoins et aux attentes des entreprises, ni aux réalités du monde du travail.

La réforme de la formation professionnelle mise en route par le Gouvernement passé devrait être soumise au plus vite au vote de la Chambre des Députés.

L'Artisanat estime que toute réforme, que ce soit au niveau de l'enseignement fondamental et secondaire ou au niveau de la formation professionnelle proprement dite risque de ne pas produire les effets escomptés si une condition majeure ne trouve pas une réponse concrète et satisfaisante à court terme : la mise en place d'un processus d'orientation scolaire et professionnel systématique et structuré se basant non seulement sur les forces/faiblesses des jeunes dans les domaines des langues et des mathématiques mais également, et au même titre sur leurs forces/faiblesses dans les domaines techniques et manuels (orientation positive basée sur la réussite et non pas orientation négative, basée sur l'échec). En outre, le secteur souligne l'importance de pouvoir adapter aux réalités du terrain la durée des formations professionnelles existantes plutôt que la mise en place de formations trop théoriques qui ne correspondent en rien aux attentes ni aux besoins des entreprises.

Afin de permettre la mise en place d'un système d'éducation et de formation cohérent permettant aux jeunes de trouver leur place à la fois dans la société et dans le monde professionnel et afin d'éviter que le ministère compétent en matière d'emploi ne se retrouve en permanence dans le rôle d'entreprise de réparation (« Reparaturbetrieb »), l'Artisanat demande que la formation professionnelle soit mise sous la tutelle du Ministère du Travail. A défaut de réformes structurelles allant dans le sens proposé, la formation professionnelle initiale nous semble en effet condamnée. Il y va tout simplement de la survie de la formation en alternance entreprise-école.

La formation professionnelle continue, les centres de compétences

En 2015 la Fédération des Artisans et les syndicats représentatifs du secteur privé ont signé un accord interprofessionnel en matière de formation professionnelle sectorielle. Le secteur a pris ses responsabilités, et s'est donné les moyens de mettre en place un système complet, structuré et évolutif de formation professionnelle continue pour l'ensemble du secteur de bâtiment. Nous ne croyons pas qu'un autre secteur dispose à ce jour d'un outil de formation continue comparable. Le système se caractérise par une approche pédagogique cohérente adapté aux différents niveaux de compétences que l'on rencontre dans les entreprises artisanales. Pour sa part la Fédération des Artisans aimerait continuer sur cette lancée et intégrer d'autres secteurs artisanaux dans ce concept.

Le Gouvernement sortant, en l'occurrence le Ministère de l'Economie, a activement soutenu la démarche en mettant à la disposition de la Fédération des Artisans un terrain à Krakelshaff d'une contenance de presque 3 ha destiné à accueillir les bâtiments destinés à la formation et les organisations de l'Artisanat l'en remercient. Cependant nous pourrions envisager d'autres formes de soutien à cette initiative,

notamment en de nouvelles formes de partenariats publics-privés pour certains secteurs voire même des collaborations avec certaines écoles spécialisées pour ce qui est de la formation pratique.

Malheureusement, nous avons également dû constater que tous les ministères ne se sentaient pas concernés de la même manière quand il s'agissait d'accompagner notre initiative, que ce soit du côté de l'éducation nationale qui continue à voir un concurrent dans les centres de compétences, ou que ce soit du côté de la sécurité sociale, qui refuse obstinément de mettre en place une solution permettant la collecte de la cotisation « formation continue » par le biais du Centre commun de la sécurité sociale sous prétexte que le dernier serait réservé pour les besoins de la sécurité sociale. Une telle généralisation de la collecte de cotisations basées sur des instruments du code du travail par le biais du CCSS constituerait une simplification administrative de premier ordre et induira certainement une approche plus positive du côté des entreprises en relation avec la mise en place de solutions sectorielles comme la nôtre.

Au vu des expériences vécues et du soutien que nous avons eu dans nos démarches du passé le secteur de l'Artisanat réclame que la formation professionnelle continue, à plus fort titre encore que pour la formation initiale, soit mise sous la tutelle du Ministère du travail. Cette revendication est d'ailleurs parfaitement en ligne avec les initiatives des entreprises, du Ministère du Travail et de l'ADEM visant à augmenter l'employabilité des demandeurs d'emploi et à maintenir celle des salariés par la formation professionnelle, domaine où le Ministère de l'éducation joue aux abonnés absents.

Les zones d'activités

Le dernier Gouvernement avait fait de l'aménagement du territoire une de ses priorités sans toutefois succéder à mener à terme un processus devant remettre de l'ordre dans un sujet d'une grande complexité. A ce stade, les différents plans sectoriels – dont on ne sait pas encore définitivement s'ils vont cette fois-ci tenir la route – définissent les grands ensembles reflétant l'utilisation du terrain. Un de ces plans définit les futures zones d'activités.

L'augmentation de la taille moyenne des entreprises artisanales et la législation sur les établissements classés font qu'une grande partie de celles-ci n'ont d'autre choix que de s'implanter dans une zone d'activités économiques (ZAE).

A côté du fait de réserver assez de surfaces aux besoins de l'économie et des PME artisanales surtout, il est nécessaire d'accompagner les PME artisanales dans le contexte du financement de tels projets. A côté de cela, il est d'une importance primordiale que le prochain Gouvernement augmente la densité dans les ZAE afin d'en diminuer le coût et adapte des modalités et réglementations plus pragmatiques dans les ZAE (interdiction du stockage à l'extérieur ; stationnement ; connexion aux transports publics ; non-acceptation des activités générant du trafic de camions ; showrooms). Finalement le prochain Gouvernement devra rapidement résoudre les problèmes se posant dans le contexte du droit de superficie (garanties, décisions quant à la reconduction des contrats arrivant à terme notamment).

Organisation du travail tenant compte des besoins des entreprises

Le Gouvernement précédent n'avait eu de cesse pour réformer le cadre légal des familles en introduisant maintes nouvelles formes de congés pour faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Vous conviendrez que les entreprises n'étaient pas demanderesse de toutes ces largesses mais qu'elles ont joué le jeu pendant toute la législature malgré le fait que les entreprises se sentaient particulièrement malmenées par la réforme de l'organisation du temps de travail. A ce stade, les idées relatives à toutes formes de congés et de « nouvelles formes de travail » sont loin d'être épuisées, au contraire. Les partis actuellement en négociation pour former un prochain gouvernement se sont tous avancés pour proposer des adaptations supplémentaires soit de la politique familiale, soit du droit de travail en proposant des congés supplémentaires ou des réductions du temps de travail. Les derniers chiffres conjoncturels montrent que la situation économique n'est peut-être pas aussi brillante qu'espérée. Qui plus est, les entreprises tous secteurs confondus se plaignent d'un manque de main d'œuvre (qualifiée ou non) à tous les niveaux et de la désorganisation rampante de leur activité par l'ampleur que prennent les congés parentaux et autres. Rajouter des couches supplémentaires à tout cet éventail déjà extrêmement généreux revient à risquer tout simplement la survie de nombreuses TPE. Si les entreprises ne veulent pas – ne peuvent pas – systématiquement s'opposer à toutes ces initiatives, il faudra introduire de nouveaux instruments contractuels – pooling, travail intérimaire, CDD plus adaptées – ainsi qu'une organisation du temps de travail tenant mieux compte que par le passé des besoins des entreprises. Il faudra pour cela ramener dans l'entreprise l'organisation du travail – employeur et représentants du personnel – au détriment de la politique nationale et des réunions tripartites qui soit n'aboutissent pas soit livrent les mauvais résultats comme cela a été démontré on ne peut plus clairement par la réforme du temps de travail de 2016. Finalement il nous importe de souligner qu'on ne saurait « contrebalancer » une quelconque désorganisation supplémentaire de travail par une réduction de la fiscalité des entreprises. Une telle politique permettrait tout au plus aux entreprises et secteurs les plus rentables de tirer leur épingle du jeu, mais serait néfaste pour les milliers de TPE/PME les plus faibles et ayant une activité moins porteuse.

Sécurité sociale des indépendants non discriminatoire

Avant d'attendre que des jeunes gens prennent le risque de créer leur propre entreprise et de se lancer comme indépendants, il est impératif que tout nouveau Gouvernement s'attaque aux discriminations existantes dans le domaine social notamment au détriment des indépendants. Il en existe ainsi au niveau des indemnités de chômage, du reclassement professionnel, de la pension de vieillesse anticipée et pour le conjoint aidant dont les cotisations sociales sont limitées au double du SSM avec à la clé des pensions de vieillesse réduites alors que les ménages en question auraient été en situation de s'assurer comme il faut. En pratique cette discrimination va surtout au détriment des femmes.

Fiscalité PME

Il est souvent constaté que les PME sont sous-capitalisées et manquent de fonds propres. Cela pose deux problèmes majeurs :

- La robustesse des PME est faible et le moindre contrecoup économique peut amener une situation sans issue du fait du manque de liquidités et donc des licenciements.
- Leur capacité d'investissement par autofinancement, mais également leur capacité à emprunter auprès d'un établissement de crédit (qui évaluera systématiquement la situation en matière de capitaux propres) sont obérées.

Pour contrecarrer ces faiblesses la Chambre des Métiers et la Fédération des Artisans proposent de renforcer la capacité d'investissement des PME par l'introduction d'une réserve immunisée.

Ladite réserve immunisée fait que le chef d'une PME pourra réduire son bénéfice commercial du montant mis en réserve pour investissements futurs et constitue ainsi une motivation pour une meilleure planification des investissements dans le temps.

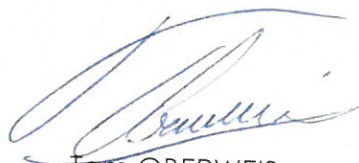
En outre, elle permet de résoudre un certain nombre de problèmes structurels auxquels sont confrontées les PME. En introduisant la possibilité d'un autofinancement plus important, les PME peuvent s'adapter plus facilement aux changements économiques et technologiques.

Afin de limiter les déchets fiscaux les deux organisations de l'Artisanat proposent de limiter la réserve immunisée aux PME avec une dotation annuelle maximale de 50.000 EUR et un total ne pouvant pas dépasser 250.000 EUR.

Renforcement du secteur et de la légitimité de la Chambre des Métiers

Au vu du rôle important joué par l'Artisanat dans notre société, il est impératif de renforcer le secteur, sa forme et son fond. Ses entreprises, ses salariés, ses apprentis, ses patrons-formateurs, ses tuteurs en entreprise constituent le fond. Ses institutions, la Chambre des Métiers, la Fédération des Artisans et la Mutualité des PME sont sa forme. En d'autres termes, il importe de consolider ce qui existe et ce qui fonctionne. Nous nous tenons bien sûr prêts à débattre les points exposés par nous si tel devait être votre désir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Formateur, l'expression de notre parfaite considération.



Tom OBERWEIS
Président
Chambre des Métiers



Michel RECKINGER
Président
Fédération des Artisans